

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 MAI 2014**

Délibération
n° 2014.05. 50.B

**Stade d'athlétisme du
GrandAngoulême -
Acquisition de
matériels sportifs - 3
lots : appel d'offres
ouvert**

LE VINGT DEUX MAI DEUX MILLE QUATORZE à 16h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 mai 2014**

Secrétaire de séance : Jacky BOUCHAUD

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Didier LOUIS, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Gérard BRUNETEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Fabienne GODICHAUD

Absent(s) :

André BONICHON, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 MAI 2014

**DELIBERATION
N° 2014.05. 50.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /
EQUIPEMENTS SPORTIFS

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

**STADE D'ATHLETISME DU GRANDANGOULEME - ACQUISITION DE MATERIELS
SPORTIFS - 3 LOTS : APPEL D'OFFRES OUVERT**

Dans le cadre de l'ouverture prochaine du stade d'athlétisme du GrandAngoulême, il convient de passer un marché en vue de l'acquisition de divers matériels sportifs.

Le marché est alloti et se décompose de la façon suivante :

- Lot n°1 : acquisition de matériel sportif pour le stade d'athlétisme du GrandAngoulême
- Lot n°2 : acquisition de matériel de musculation pour le stade d'athlétisme du GrandAngoulême
- Lot n°3 : acquisition de matériel de chronométrage pour le stade d'athlétisme du GrandAngoulême

Les différents marchés à conclure prendront la forme de marchés à bons de commande sans montant minimum ni maximum, conformément à l'article 77 du code des marchés publics.

Ils prendront effet à compter de leur date de notification pour une durée d'un an renouvelable 3 fois par expresse reconduction, soit 4 ans au maximum.

L'estimation pour les 4 ans de la dépense concernant les différents lots est la suivante :

- lot 1 : 160 000 € HT
- lot 2 : 35 000 € HT
- lot 3 : 25 000 € HT

Par conséquent, la consultation se fera sous la forme d'un appel d'offres ouvert conformément aux articles 11, 26-I-1°, 33, 40-III-2°, 56 à 59 et 77 du code des marchés publics.

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

DE PRECISER que :

- la durée du marché sera d'une année à compter de la date de notification du marché
- le marché pourra être renouvelé annuellement, par reconduction expresse sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Madame Fabienne Godichaud en qualité de 3^{ème} vice-présidente en charge des marchés publics, à signer le marché à venir, le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

D'IMPUTER la dépense sur l'article 2158 – 4120 – opération 2010.02 – AP9.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 23 mai 2014	<u>Affiché le :</u> 23 mai 2014